

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Dix Sept Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Christophe GRANGE, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Amélie CORNILLEAU.

ETAIENT ABSENTS : Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER (arrivée à 19h10) et Aurélie LARNAUD.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Amélie CORNILLEAU à Isabelle LEFOL-ANDRE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane MELLIER est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Convocation le 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 18
Publié le 23 avril 2024

2024-012 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU SIVU DE L'ENFANCE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le courrier du 26 mars 2024, de Monsieur Patrick BUCHET informant le président de sa démission de son poste de membre du bureau du SIVU de l'Enfance,

VU que les statuts du SIVU de l'Enfance, dans son article 8, prévoient que le bureau du syndicat est composé du président, de deux vice-présidents et de 3 membres,

VU qu'il est également rappelé dans la délibération 18-2020, élection du bureau, que traditionnellement, chaque commune est représentée au bureau et qu'il y a lieu de rappeler que Patrick BUCHET est élu de la commune de Vair sur Loire,

Le Président invite les candidats à se faire connaître.

VU la candidature de Stéphane MELLIER,

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 18

Abstentions : 0

Votants : 18

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

DECIDE que Patrick BUCHET sera remplacé comme membre du bureau par Stéphane MELLIER.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

22 AVR. 2024